



MAIRIE

DE MONTESQUIEU-VOLVESTRE

REUNION PUBLIQUE

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE MONTESQUIEU-VOLVESTRE

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2022

Nombre de membres				
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Excusés et représentés	Absents non représentés
23	23	14	3	6

président de séance : Monsieur Frédéric BIENVENU

Présents : Frédéric BIENVENU - Béatrice MAILHOL - Guy BARTHET - Mme Claire MEDALE-GIAMARCHI - Joëlle DOUARCHE - M. Michel PORTET - Jean-Pierre BOIX –Evelyne ICARD - Christian JANOTTO - Christian MOULIS - Mme Valérie PICAVEZ - M. Frédéric ROUAIX - Alain SENTENAC – Christelle GASTON

Absents excusés et représentés :

Didier LASSALLE a donné pouvoir à Christian JANOTTO
Annie CAZEAUX a donné pouvoir à Christelle GASTON
Elodie RANALDI a donné pouvoir à Evelyne ICARD

Absents excusés : Caroline BREZILLON - Dominique FAUCHEUX - Laurette LAWSON - Laëtitia LOUBIERES – Jean-Marc PEDUSSAUT

Absents

M. David SANCHEZ.

Secrétaire de séance : Frédéric ROUAIX

058-2022 / ANNULATION DES TITRES N°326/2015 ET 383/2015 POUR LES BORDES SUR ARIZE ET PONLAT TAILLEBOURG – BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'annuler les titres de scolarité n°326 et 383/2015 émis pour les communes Les Bordes sur Arize et Ponlat Taillebourg.

059 – 2022 / DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET COMMUNAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité
D'approuver les modifications sur le budget communal telles qu'exposées ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT			
Diminution des Crédits - Dépenses		Augmentation des Crédits - Dépenses	
Chapitre et Article	Somme	Chapitre et Article	Somme
Chapitre 022 dépenses imprévues	20 000.00 €	Chapitre 65 – article 6521 déficit des budgets annexes à caractère administratif	19 500.00 €
		Chapitre 67 – article 673 titres annulés sur exercices antérieurs	500.00 €
TOTAL DIMINUTION	20 000.00 €	TOTAL AUGMENTATION	20 000.00 €

060 – 2022 / DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET RESTAURANT SCOLAIRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité
D'approuver les modifications sur le budget restaurant scolaire 2022 telles qu'exposées ci-dessous

SECTION FONCTIONNEMENT			
Augmentation des Crédits - Dépenses		Augmentation des Crédits - Recettes	
Chapitre et Article	Somme	Chapitre et Article	Somme
Chapitre 011 – article 60612 électricité	12 000.00 €	Chapitre 75 – article 7552 déficit du budget annexe	19 500.00 €
Chapitre 011 – article 60623 alimentation	5 000.00 €		
Chapitre 011 – article 6156 maintenance	2 500.00 €		
TOTAL AUGMENTATION	19 500.00 €	TOTAL AUGMENTATION	19 500.00 €

061- 2022 / TAXE D'AMÉNAGEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'accepter le reversement d'une part de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes du Volvestre en raison de l'implantation d'une zone d'activités qui relève de la compétence de la Communauté de Communes du Volvestre,
- De fixer à 1 € le montant de la taxe d'aménagement à reverser à la Communauté de Communes du Volvestre,

- D'adopter le principe de reversement à la Communauté de Communes du Volvestre,
- D'approuver les termes de la convention de reversement d'une partie de la TA à la Communauté de Communes du Volvestre telle qu'annexée à la présente délibération,
- D'autoriser le Maire à signer le projet de convention annexée à la présente délibération définissant les modalités de reversement d'une partie de la TA de la commune de Montesquieu-Volvestre ainsi que tous les actes et décisions afférents à ce reversement,
- De dire que la présente délibération s'applique tant qu'elle n'est pas modifiée.

062 – 2022 / MISE A JOUR DU TABLEAUX DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet (35 h)
- De créer un poste d'animateur territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet (35h)
- De supprimer un poste d'adjoint technique territorial, à temps complet (35 h)
- De supprimer un poste d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet (35h).

063 – 2022 / EXPÉRIMENTATION DE L'EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MONTESQUIEU-VOLVESTRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- Que l'éclairage public de la commune sera interrompu à titre expérimental la nuit de minuit à 5h30 du matin à compter du 1^{er} décembre 2022.
- Que cette expérimentation sera mise en place jusqu'au 31 mars 2023.
- Charge Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure.

064 – 2022 / CONVENTION DE DEPLOIEMENT ENT A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la convention avec l'éducation nationale portant sur les conditions de déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT) dans l'école élémentaire de Montesquieu-Volvestre.

065 – 2022 / DESIGNATION PAR LE MAIRE D’UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l’unanimité

DE DESIGNER au poste de correspondant incendie et de secours M. Michel PORTET, son suppléant sera M. Guy BARTHET

066 – 2022 / CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D’UN LOCAL

Où l’exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du local avec la communauté de communes du Volvestre.

La séance est levée à 21 h 30

Affiché le 9 novembre 2022 à 13 heures